



PAS DE MÉTHANE DANS MA CABANE

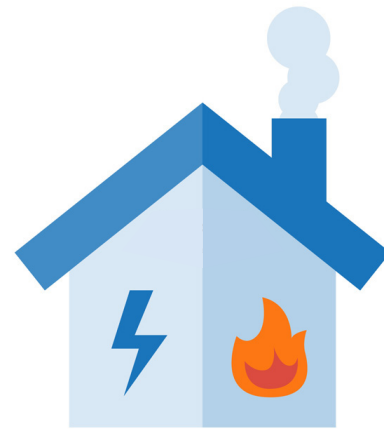
La biénergie électricité-gaz

En mai 2022, la Régie de l'énergie du Québec a approuvé une entente de biénergie entre Hydro-Québec et Énergir concernant le chauffage des bâtiments. Le principe de la biénergie électricité-gaz consiste à utiliser du gaz naturel (essentiellement du gaz obtenu par fracturation, en l'occurrence du gaz de schiste) pendant les périodes de pointes hivernales pour chauffer les bâtiments. Les bâtiments jusqu'ici chauffés uniquement au gaz devraient ainsi passer au système de biénergie, et la biénergie électricité-gaz être implantée dans les nouveaux bâtiments.

«cette entente prolongera pour des décennies notre dépendance aux gaz fossiles produits par fracturation»

Selon l'entente, Hydro-Québec devra verser à Énergir une compensation financière proportionnelle à la perte de ses revenus attribuable à la décarbonation. Cette compensation, évaluée à 400 millions \$ d'ici 2030, aura pour effet d'augmenter les tarifs d'électricité. En tenant compte du manque à gagner d'Hydro-Québec attribuable à l'utilisation du gaz en période de pointe, le coût total de cette entente s'élèverait pour la société d'État à près de 7,2 milliards \$ d'ici 2050. Le coût de la conversion des systèmes de chauffage à la biénergie sera également en partie assumé par les contribuables québécois.

Pour justifier sa politique de biénergie, le gouvernement du Québec et les représentants d'Hydro font valoir qu'elle permettra de remplacer rapidement environ 70% de la consommation de gaz naturel des clients participants, tout en soulageant le réseau



d'électricité pendant les périodes de pointe. Cette «transition» permettrait également d'éviter des coûts «[faramineux](#)». De son côté, Énergir annonce le déploiement dès 2022 du gaz naturel renouvelable (GNR) carboneutre dans son réseau de distribution, en passant toutefois sous silence qu'en 2020, les volumes de GNR distribué par la compagnie n'étaient que de 0,1% et ne devraient atteindre au mieux qu'une proportion de 10% en [2030](#).

Des scientifiques, des environnementalistes et des représentants des consommateurs ont unanimement [dénoncé](#) cette stratégie de biénergie qui va, selon eux, à l'encontre des objectifs de réduction des gaz à effet de serre fixés notamment dans le *Plan pour une économie verte 2030* du gouvernement. À leur avis, cette entente aura pour effet de favoriser le développement du réseau gazier d'Énergir un peu partout au Québec et de prolonger pour encore des décennies notre dépendance au gaz fossile produit par fracturation, qui cause des émissions de gaz à effet de serre aussi importantes, sinon plus, que le pétrole ou le [charbon](#).

On est complètement à l'envers de la logique de décarbonation

Comme le souligne l'ingénieur [Bernard Saulnier](#), retraité de l'Institut de recherche en électricité du Québec (IREQ), cette entente équivaut à réinjecter dans l'expansion du réseau gazier la valeur de crédit de carbone attribuable aux GES évités. «On est complètement à l'envers de la logique de décarbonation.»

400 millions \$
à Énergir pour ses pertes de revenus: une aberration!

Selon plusieurs experts, dont M. Normand Mousseau, directeur scientifique de l'Institut de l'énergie Trottier à Polytechnique Montréal, M. Jean-Pierre Finet, analyste pour le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) et M. Bernard Saulnier, il est possible de décarboner complètement et rapidement le chauffage des bâtiments à moindre coût et sans surcharger le réseau d'Hydro-Québec en adoptant des solutions de gestion de la pointe. Diverses mesures rentables permettant d'économiser de l'énergie, telles

que des mesures tarifaires (le crédit hivernal, les tarifs Flex et GDP Affaires), l'installation de systèmes intelligents (Hilo), l'utilisation d'accumulateurs [thermiques](#), ont déjà donné des résultats probants. L'emploi de normes de construction plus strictes portant sur l'isolation des immeubles, l'utilisation de [thermopompes](#) à basse température ou du solaire passif, sont autant d'autres solutions qui n'ont pas été prises en compte par les décideurs.

En plus de s'inscrire dans une logique de «pollueur subventionné» contraire à la [loi](#) québécoise sur le développement durable, la politique de biénergie va à l'encontre de la volonté d'un nombre toujours croissant de villes nord-américaines, dont Montréal, qui insistent pour accélérer l'abandon des énergies fossiles dans tous les nouveaux bâtiments sur leur [territoire](#). L'entente entre Hydro et Énergir relève plutôt d'une stratégie de valorisation du gaz dans le contexte où la *Caisse de dépôt et placement du Québec* a augmenté sa participation majoritaire dans la compagnie gazière en se portant acquéreur des actifs délaissés par la compagnie [Enbridge](#).

Alors que le Québec peine à décarboner le secteur des transports, une transition rapide et complète dans le secteur du bâtiment lui permettrait d'améliorer son bilan global de réduction des GES. Selon Normand [Mousseau](#), Hydro-Québec manque à son devoir de fournir de l'électricité propre pour opérer cette transition rapide sans réduire ses exportations. L'entente de biénergie marque pour lui un constat d'échec : «C'est un message clair qu'Hydro-Québec ne croit pas à la transition énergétique et à la lutte contre les changements climatiques, et qu'elle a décidé de mettre les freins sur des transformations fondamentales.»

le coût total de cette entente pour Hydro-Québec s'élèverait à près de 7,2 milliards \$ d'ici 2050